



Siège social
31-33 rue de Maurecourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél : 01.34.43.12.92
FAX : 01.34.43.12.99

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

FOYERS D'HEBERGEMENT ET MAPHA LA CHARMILLE

ASSOCIATION HEVEA

FOYER D'HEBERGEMENT ET MAPHA LA CHARMILLE

23 rue de Vincourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél. : 01.34.17.31.82
Fax : 01.30.17.24.39

• PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Foyer la Charmille est un établissement destiné à accompagner 60 adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle et/ou troubles psychiques) afin de leur permettre de réaliser leur projet de vie.

Le Foyer est constitué de 5 unités de vie, présentant chacune des espaces collectifs nécessaire à la socialisation ainsi et des studios individuels, permettant à chacun de bénéficier d'un espace plus privatif.

Le Foyer la Charmille propose deux types d'accompagnements :

- **Foyer d'hébergement pour personne en situation de travail (ESAT, CAVT, CITL, Milieu adapté...)**
- **Foyer de Vie de type MAPHA pour personnes retraitées, à temps partiel ou ne pouvant plus continuer à exercer un emploi.**

• ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement est formalisé et les grandes lignes directrices en sont les suivantes :

Selon le degré d'autonomie de la personne, le Foyer propose des solutions d'hébergement diversifiées. Celles-ci vont de la prise en charge dans des Foyers de type collectif à un habitat plus indépendant, de type foyer - logement toujours associé à un accompagnement éducatif.

Chaque personne peut ainsi trouver un mode d'hébergement et de vie adapté à ses capacités.

Les Foyers constituent des lieux de vie, d'épanouissement et de socialisation. Le personnel d'encadrement mène des actions éducatives au niveau de la vie quotidienne mais également des activités culturelles et de loisirs.

Les usagers étant internes, l'accompagnement éducatif concerne tous les actes de la vie (gestion des ressources – soins – gestion du linge – activités - loisirs – vacances – liens sociaux – autonomisation...). Les usagers bénéficient des services de la cuisine centrale et de la blanchisserie,

mais certains d'entre eux assurent eux – mêmes une partie de l'entretien de leur linge dans la « petite laverie » et sont demandeurs de préparations de repas en autonomie.

Le but est pour ces résidents travailleurs ESAT de vivre le plus normalement possible. Le travail éducatif consiste essentiellement à motiver, soutenir, maintenir constamment les acquis et parfois poser un cadre permettant à chacun de faire respecter ses droits mais aussi d'assurer ses devoirs.

C.C.N. appliquée ou accord d'entreprise : CCN du 15 mars 1966.

- **POPULATION(S) ET ACTIVITES**

- **Foyer d'hébergement :**

Peut être bénéficiaire du Foyer d'hébergement, toute personne de plus de 20 ans, déficiente intellectuelle ou souffrant de troubles psychiques, orientée vers le travail en ESAT, vers un CITL ou vers un CAVT par la M.D.P.H.

Profil des nouveaux arrivants :

Il est important de signaler que toutes les nouvelles personnes accueillies vivaient en famille ou en appartement extérieur avant d'intégrer la Charmille et n'avaient jamais vécu en institution.

Il s'agissait donc pour eux, ainsi que pour leurs familles, d'un changement très important dans leur vie.

Etre disponibles, attentifs, ouverts, tant pour ces jeunes adultes que pour leurs familles était pour nous une priorité absolue car cela conditionnait la suite de leur parcours de vie.

Cette nécessité de prendre du temps avec chacun d'entre eux, s'est trouvée renforcée par le profil des nouveaux arrivants.

Il s'agit donc d'une nouvelle population, jeune, porteuse de projets très « normalisés », sachant parfaitement s'exprimer, très au courant de leurs droits, et revendiquant un maximum d'autonomie.

Il a donc fallu une fois encore se réinterroger sur les besoins réels de ces personnes et sur la façon dont ils allaient être accompagnés, afin d'entendre leurs demandes, mais aussi d'analyser leurs vrais besoins et donc leur permettre de vivre au maximum leur autonomie tout en respectant les règles de la structure et de la vie en semi – collectivité.

Comprendre ces nouvelles populations et s'adapter aux nouvelles formes d'accompagnement constitue un véritable enjeu pour ce type d'établissement.

C'est pourquoi nous avons décidé fin 2015 de ne pas précipiter l'écriture du projet d'établissement et de nous donner un peu de temps pour saisir tous les contours de ces nouvelles « prises en charge » afin que le projet corresponde aux nouveaux paramètres repérés :

- Volonté de certains d'entre eux de continuer à gérer seuls leurs piluliers.
- Volonté de pouvoir entrer et sortir de la structure comme ils le souhaitent, de jour comme de nuit.
- Volonté de ne pas être mis sous protection juridique et donc de gérer seuls leur budget.
- Volonté de partager au sein de la structure une vie affective et sexuelle avec des personnes extérieures à l'établissement.
- Volonté de préparer seuls leurs repas dans leurs studios et d'entretenir seuls leur linge.
- Volonté de partir en vacances sans leurs familles et sans organismes adaptés.
- Volonté de gérer seuls leurs rendez – vous médicaux.

En fait, on s'aperçoit que la grande majorité de ces « nouveaux résidents » ne peut pas intégrer un SAVS car ils ont tout à apprendre et que leurs troubles psychiques ne sont pas encore suffisamment stabilisés, ou que leur expérience de vie en milieu diffus s'est soldée par un échec, mais que leurs capacités intellectuelles leur permettent de vivre de façon très normalisée au Foyer.

La difficulté est qu'un Foyer d'Hébergement est régi par des règles de fonctionnement et de sécurité particulières, ne permettant pas de répondre à toutes ces demandes.

C'est pourquoi en 2016 – 2017, il nous a semblé indispensable de réfléchir à la création d'un « chaînon manquant », au sein de la structure, afin de répondre en partie à ces nouvelles aspirations de résidents, tout en continuant à garantir la sécurité matérielle, psychique, physique et affective de tous.

En 2018, nous avons donc transformé 24 places de Foyer en places pré-post SAVS afin de tout mettre en œuvre pour répondre au maximum aux attentes des résidents dans le respect de leurs droits, tout en posant le cadre nécessaire, inhérent à la vie en collectivité et respectueux du règlement de fonctionnement, lui aussi remis en question.

Le but de cette résidence est double :

- ✓ Préparer plus activement une éventuelle intégration en SAVS (préparation de repas simples dans une cuisine dédiée - gestion d'un budget – autonomie dans les transports – gestion de l'entretien du linge et des locaux privatifs – gestion de l'hygiène corporelle et de la santé – relations équilibrées avec autrui ...).
- ✓ Ou permettre un retour de SAVS, quand le besoin d'accompagnement devient plus important, souvent en lien avec des soucis de santé ou une dégradation de l'état psychique.

Dans cette seconde configuration, ces adultes ayant vécu dans une grande autonomie ont beaucoup de difficultés à accepter le poids de la vie semi – collective, avec ses règles et son organisation. Une phase de transition leur est nécessaire. Ce passage en Foyer peut d'ailleurs leur permettre de se « restaurer », de « se ressourcer » une année ou plus, puis d'envisager de nouveau un départ en SAVS.

Nous avons depuis longtemps observé combien il fallait faire preuve de souplesse avec les personnes souffrant de maladie psychique, tellement leur état peut être variable.

C'est pourquoi nous pensons que pour la majorité d'entre eux, une double orientation Foyer d'Hébergement/SAVS est nécessaire, permettant un mouvement possible entre les deux structures, pour répondre aux vrais besoins, sans être tributaire du timing de la CDAPH.

Cette troisième résidence, véritable « chaînon manquant », devient une « plaque tournante », en lien étroit avec les SAVS.

Cet apprentissage, à la fois, de l'exercice de ses droits, de ses devoirs et de la citoyenneté entre clairement dans le cadre d'un travail d'autonomisation, voire d'inclusion sociale.

➤ **MAPHA (Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Agées) :**

Peut être bénéficiaire du Foyer de Vie de type MAPHA, toute personne déficiente intellectuelle, avec ou sans troubles psychiques associés, de plus de 50 ans, orientés en Foyer de Vie de type MAPHA par la M.D.P.H.

La MAPHA Charmille est actuellement composée essentiellement de personnes qui résidaient déjà au Foyer, mais désormais devenues « jeunes retraités » et encore valides, désireux de rester vivre dans leur studio et de garder le même environnement social, la même équipe éducative et leur complète autonomie.

Cette création de places dédiées aux jeunes retraités permet d'éviter une rupture trop brusque dans leurs projets de vie.

Y résident également des personnes proches de la retraite, certains ne travaillant déjà qu'à temps partiel en ESAT, dans le cadre d'une pré-retraite. La MAPHA est donc composée de personnes de 50 ans et plus, présentant une assez bonne autonomie pour tous les gestes de la vie quotidienne.

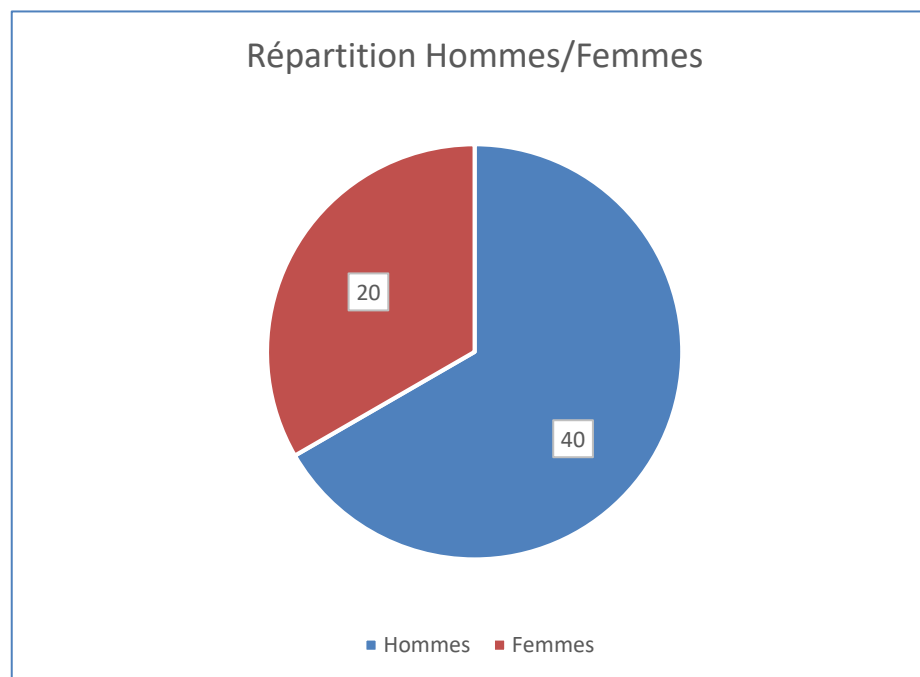
En 2022, le Foyer la Charmille est donc composé :

- **De deux résidences de 12 places destinées à des adultes ayant besoin d'un accompagnement type de foyer d'hébergement,**
- **D'une résidence de 12 places, la MAPHA,**
- **D'une grande résidence de 24 places, de type pré/post SAVS, destinée à des adultes présentant une bonne autonomie, une déficience intellectuelle globalement légère mais souvent associée à des fragilités psychiques.**

Le principe est toujours le même : il consiste à adapter la structure à l'évolution des besoins des personnes accompagnées.

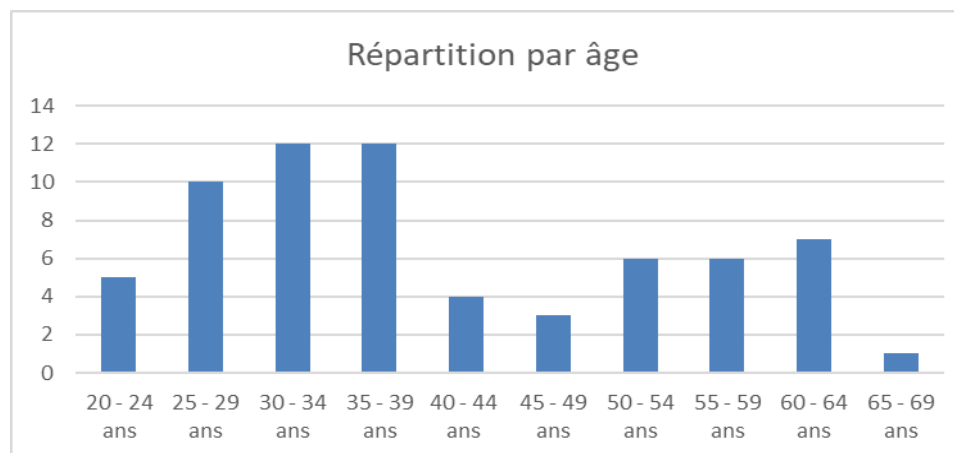
Répartition par sexe en 2022 :

Hommes	Femmes
40	20

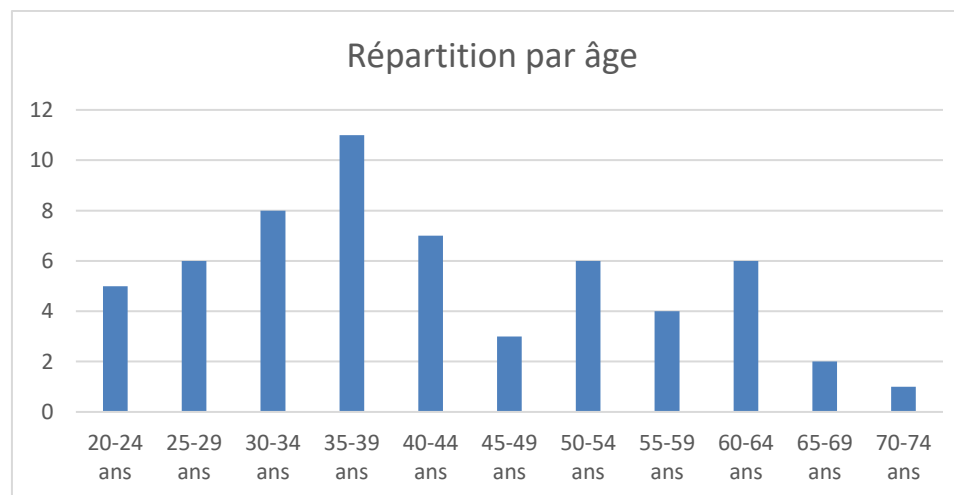


Répartition par âge :

- Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021



- Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022



En 2022, 40 hommes étaient âgés de 23 à 71 ans et 20 femmes étaient âgées de 22 à 65 ans.

L'âge moyen des personnes accompagnées au Foyer en 2022 est de 46 ans, la plus jeune ayant 22 ans et le plus âgé 71 ans.

Ce tableau montre clairement un vieillissement de la population accompagnée :

- Il y a toujours de jeunes adultes qui intègrent la structure, mais il est notoire de constater que depuis quelques années, la demande de place en établissement pour cette catégorie d'âge ne cesse de diminuer.
Il apparaît très clairement que le désir, pour un grand nombre de travailleurs ESAT, est de pouvoir être accompagnés au quotidien par une équipe éducative, tout en vivant dans un studio individuel en milieu diffus.
Cela implique donc un besoin de création de structures intermédiaires, de type SAVS renforcé ou Foyer « éclaté » avec studios en milieu diffus. La perspective de projet d'habitat inclusif doit donc être envisagée rapidement.
Pour autant, le passage pendant quelques années en Foyer d'hébergement nous semble bien souvent nécessaire. En effet, les jeunes adultes, avec leurs projets de vie « normalisée », ont plus besoin qu'ils ne le pensent d'apprendre un minimum de règles de vie en société, d'apprendre à différer leurs exigences, à gérer leurs frustrations, à trouver un rythme équilibré entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est pourquoi dès leur arrivée au Foyer, il leur est expliqué que le fait d'intégrer la structure ne sera sans doute qu'un passage, qu'un temps d'apprentissage pour ensuite accéder à autre chose. Ils ont besoin de cette perspective pour ensuite accepter tranquillement de mûrir un peu.
- Les 25/40 ans sont aujourd'hui majoritaires : il s'agit de personnes travaillant en ESAT, souvent bien stabilisées psychiquement, et qui sont de moins en moins désireuses de se projeter dans des projets inclusifs, ayant trouvé au Foyer à la fois un espace de grande liberté et aussi un accompagnement adapté, voire même trop confortable. Beaucoup d'entre elles présentent de vraies capacités pour envisager une vie plus autonome en milieu diffus ; mais elles résistent, ayant bien compris qu'elles bénéficient de tous les avantages logistiques au Foyer, et tout autant de liberté que si elles vivaient en milieu ordinaire.
Pour d'autres de cette même classe d'âge, l'accompagnement en Foyer d'hébergement correspond totalement à leurs besoins et il est indispensable que ce type de structure persiste, car l'inclusif ne correspond pas à tout type de profil.
- Quant aux plus de 50 ans, ils sont au nombre de 19 ; certains travaillent encore ; d'autres travaillent à temps partiel et les autres sont retraités. Pour le moment, tous présentent encore une assez bonne autonomie, malgré des soucis de santé qui s'accroissent avec le temps. Il va être nécessaire de penser assez rapidement à la suite de l'accompagnement, lorsque l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne va décliner.

Cette présentation permet ainsi de montrer de façon significative combien les projets individuels et les attentes de chacun se différencient et nécessitent un accompagnement « à la carte ». Cela implique de fait de repenser régulièrement les missions et l'organisation de la structure et également d'envisager d'autres dispositifs d'accompagnement, pour certains plus inclusifs, pour d'autres permettant un accompagnement plus renforcé.

Situation professionnelle des personnes accompagnées :

- 51 d'entre elles sont travailleurs ESAT, dont 11 dans d'autres ESAT que celui de la Hêtraie. Pour 5 personnes, des aménagements horaires ont été mis en place en raison de leur fatigabilité ou de leur passage en mi – temps en prévision de la retraite. Ces personnes sont donc présentes au Foyer par demi – journées.
- 9 sont désormais retraitées.

Protection Juridique :

56 usagers sont sous protection juridique (famille ou organisme tutélaire).

Quatre ne le sont pas.

Organigramme (postes accordés) :

- 1 directrice (0,70 ETP) – 2 chefs de service (1,30 ETP)
- 5 éducateurs spécialisés, 12 AMP, 1 moniteurs éducateur, 4 veilleurs de nuit
- 1 assistante de direction/secrétaire (0,80 ETP) – 1 comptable partagé et rattaché au siège
- 1 ouvrier d'entretien (0,80 ETP)
- 1 psychologue (0,60 ETP) – 0,50 infirmiers (0,50 ETP)

Stagiaires :

- A partir de janvier 2022 :
 - Une jeune femme en formation de Psychologue a effectué un stage de plusieurs mois pour participer aux entretiens individuels et au travail pluridisciplinaire et interinstitutionnel.
 - Une jeune femme a fait un stage de découverte pour accompagner au quotidien des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique, pour participer aux activités éducatives.
 - Une jeune femme en classe de Terminale Bac Pro a effectué un stage de 15 jours dans le cadre de sa formation Accompagnement Soins et Services à la Personne.

Interventions accompagnées :

- Accompagnement à la gestion du quotidien
- Santé, hygiène
- Soutien relationnel
- Démarches auprès des organismes (tutelle – banque – mairie...)
- Dorénavant important travail administratif lié à l'élaboration des dossiers de protection juridique, ouverture des comptes bancaires, gestion de conflits familiaux, soucis avec les autorités de l'état, gestion de la parentalité hors du foyer (lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance, avec la Protection Maternelle et Infantile...).
- Rendez – vous médicaux
- Gestion du temps libre (loisirs – vacances)
- Activités intégrées au milieu local : clubs de sport, bibliothèque, cinéma, fêtes locales...
- Activités spécifiques : cours de théâtre, piscine, fête de la Charmille....

Conseil de Vie Sociale :

Depuis son ouverture, le CVS du SAVS était conjoint avec celui du Foyer la Charmille.

Au fur et à mesure des années, au regard des changements de populations accueillies au sein de ce service, il est clairement apparu que les problématiques rencontrées n'étaient plus du tous les mêmes que celles rencontrées au Foyer.

Afin d'être attentifs aux spécificités des uns et des autres, nous avons décidé de faire un CVS pour le SAVS et un CVS pour le Foyer.

Election en 2018 des représentants du CVS du SAVS la Hêtraie :

- 5 usagers du SAVS ont été élus afin de représenter les usagers.
- 1 personne représente le Conseil d'Administration HEVEA
- 1 personne représente les familles
- 1 personne représente les mandataires
- 1 personne représente les salariés
- 1 personne représente la mairie de Jouy Le Moutier.
- La réunion se tient en présence de la Directrice du SAVS la Hêtraie ainsi que la Chef de Service

Le Président du CVS est un adhérent du service.

Le secrétariat est assuré conjointement par un adhérent ainsi que par le représentant des salariés du service.

En 2022, sur trois CVS programmés, deux ont été effectifs, le troisième ayant dû être annulé pour cause de COVID.

Cependant, au regard des projets de transformation de l'offre prévus en 2023 au sein du Foyer, plusieurs réunions de groupe de parole avec l'entièreté des personnes accompagnées, des équipes éducatives et de la direction ont été organisées en soirée, afin de permettre à tous de réfléchir aux nouveaux besoins et à de nouveaux projets, afin d'élargir les propositions de formes d'accompagnement.

N'évoquer ces nouvelles perspectives qui allaient impacter l'ensemble de la structure qu'avec juste quelques représentants, n'allait pas permettre à tous de s'exprimer et de se projeter. Il était indispensable de permettre la participation de tous à ces espaces d'échanges et de réflexion.

Communication :

- Participation à la rédaction d'articles pour la « feuille » d'HEVEA et à l'élaboration du site internet de l'Association HEVEA.
- Participation au CCRE : Table ronde sur le thème de la parentalité des personnes en situations de handicap, lors de la journée éthique du 20 septembre 2022.

Activités – Sorties – Transferts :

En temps normal, au Foyer, les activités et sorties sont nombreuses :

Transferts :

- Plusieurs séjours dès l'arrivée des beaux jours en bord de mer (Normandie).
- Des transferts par petits groupes
- Séjours divers

Concerts, spectacles et autres :

- Matches de rugby ou de foot au stade de France
- Concerts divers

Parcs d'attractions et autres :

- La foire du trône
- Parc Astérix
- Fête des Loges
- Parc Saint Paul...

Visites :

- Journées en bord de mer
- Journées du Patrimoine (Val d'Oise et Paris)
- Paris by night
- Parc accrobranches
- Divers musées
- Nouvel An chinois
- Salon de l'agriculture
- Zoo de Vincennes, de Beauval, Parc aux Félines près de Beauvais.
- Expositions dans les environs
- Soirées au centre culturel de Jouy le Moutier
- Sorties à la base de loisirs de Neuville

Groupe « Théâtre » :

Répétition toutes les semaines au théâtre de la Hêtraie avec représentation.

Cette activité est animée depuis des années par une intervenante extérieure et concerne 13 résidents.

Atelier « Dessin et Peinture » :

Mise en place depuis septembre 2015 d'un atelier « dessin et peinture », animé par une intervenante extérieure, artiste peintre.

10 résidents participent à ces ateliers, répartis en deux groupes de 5 personnes, articulés sur deux soirées en semaine.

Atelier « Modern'jazz » :

Mis en place courant 2016, cet atelier est animé par une intervenante extérieure et se déroule au gymnase près de la MAPHA la Saulaie tous les jeudis après le travail. Cette activité concerne une douzaine de résidents.

Sports :

Randonnées, vélos, foot, tennis de table, pétanque, Capoeira, patinoire, piscine.

Activité « Marche » avec deux groupes de niveaux différents et présentant des besoins différents : pour certains, il s'agit simplement d'une activité – plaisir, permettant en autres d'évacuer le stress ; pour d'autres, il s'agit d'une activité de sensibilisation à la nécessité d'avoir une activité physique (souci de surpoids important, de diabète...). Bien sûr, cette activité est volontaire et se déroule dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Depuis l'arrivée d'une nouvelle AMP au sein du Foyer, possédant un diplôme lui permettant d'encadrer des groupes pour des sports de type fitness, une activité a été créée au sein du Foyer. Une salle a été transformée en espace de sport, du matériel a été acheté et un bon nombre de résidents ont pu commencer à s'inscrire à cette activité, avec un avis favorable du médecin bien-entendu.

Les résultats sont très encourageants car cette activité permet aux uns et autres de se défouler, grâce à des activités très ciblées, et aussi de se détendre car la séance peut se terminer par de la relaxation.

Depuis 2015, le Foyer a mis en place un comité des fêtes composé des chefs de service, de plusieurs membres de l'équipe éducative et par moments de résidents élus du CVS.

Le but de cette instance est de prévoir des activités en interne ou externes afin que chacune des résidences ne vive pas en vase clos. Il s'agit donc d'organiser de nombreuses activités en transversalité du Foyer, garantes d'une vraie diversité de projets d'animation pour les résidents et favorisant également leur socialisation et leur intégration dans la structure.

L'intérêt parallèle est également la responsabilisation des équipes éducatives et des résidents eux – même, très souvent en attente de projets « clés en mains ». Ce comité s'occupe donc entièrement de l'élaboration du projet et de sa réalisation, après validation par la direction.

Divers :

- Bowling, pique-nique, barbecue, projection de films dans la salle polyvalente, restaurant, activités et repas à thème (carnaval, galette des rois, Halloween). Toutes ces activités nécessitent un aménagement des horaires pour les personnels éducatifs.
- Brocante, Cinéma, Fête de la musique, feu d'artifice. Activités manuelles, jeux de société, jeux vidéo...

Vie de l'établissement en 2022 :

- Entrée dans l'établissement.

Nom	Date de naissance	Unité	Date d'entrée	Motif d'entrée
S.B.	27/03/1991	R5	02/07/2022	Vivait en famille à Argenteuil et a souhaité intégrer le Foyer pour résider plus près de son ESAT.
L.C.	13/10/1951	R5	15/12/2022	Passage de la MAPHA LA SAULAIE à la MAPHA La Charmille.
M.T.	23/12/1998	R4	08/01/2022	Vivait en famille et avait le souhait de prendre de l'autonomie
H.W.	01/03/1995	R2	19/11/2022	Passage du Foyer de Vie l'Olivaie au Foyer d'Hébergement La Charmille.

- **Sortie de l'établissement en 2022**

Nom	Date de naissance	Unité	Date d'entrée	Date de sortie	Motif de sortie
A.J.L.	11/10/1992	R4	02/03/2014	26/07/2022	Intégration des appartements-tremplins du SAVS la Hêtraie
M.D.	04/12/1996	R2	13/11/2016	30/09/2022	Intégration du service d'accueil familial de Cergy Pontoise
D.R.	24/02/1962	R4	05/04/2014	30/10/2022	A intégré un appartement en milieu diffus avec accompagnement suivi par le SAVS la Hêtraie

- **Stages ou accueils temporaires exceptionnels**

Nom	Date de naissance	Date d'entrée dans l'association	Date d'entrée	Date de sortie	Provenance
C.H.		07/01/2021	08/01/2021	05/02/2021	Domicile
A.R.		05/02/2021	05/02/2021	05/03/2021	Domicile
J.P.		05/02/2021	05/02/2021	02/04/2021	SAVS
N.R.		08/03/2021	08/03/2021	07/05/2021	SAVS
M.M.		24/07/2021	24/07/2021	17/09/2021	Domicile
D.A.		12/12/2021	12/12/2021	24/12/2021	Domicile

Lors de chaque départ vers d'autres projets de vie, nous n'avons pas immédiatement intégré une nouvelle personne au foyer. Nous avons pris l'option de donner l'opportunité à des jeunes devant effectuer un stage à l'ESAT la Hêtraie de venir s'installer dans un studio trois semaines à un mois, afin d'avancer aussi dans leur projet.

Ensuite bien-sûr, nous avons intégré de nouvelles personnes, afin de ne jamais laisser de studio non occupés.

- **Temps de réunions formelles :**

► Tous les lundis, de 10h30 à 12h30 ou de 14h à 16h : réunion d'équipe dans chacune des unités de vie. Il s'agit d'espaces de travail indispensables pour une bonne cohésion dans le travail d'équipe.

Y sont évoqués tous les sujets liés à l'organisation de l'unité, les congés des usagers, les départs en vacances, les activités, les évènements qui ont pu avoir lieu ou qui sont en préparation, les soucis rencontrés avec certains usagers....

On y prépare également les synthèses, en lien avec le pôle médical et paramédical, qui aboutissent à la rédaction du projet personnalisé, après rencontre avec l'utilisateur et/ou sa famille et représentant légal.

Chaque réunion donne lieu à un compte – rendu envoyé à la chef de service, copie à la directrice.

- ▶ Tous les jeudis après – midi, de 14h à 16h : réunions thématiques : il s'agit de réinterroger les pratiques, de questionner le travail d'équipe, d'améliorer la prestation offerte aux usagers, de mettre en place des outils permettant l'évaluation des résidents, sensibiliser le personnel à l'observation voire à l'analyse de comportement afin de détecter ce que l'on appelle des indicateurs. La finalité étant le projet personnalisé et sa réalisation.
- ▶ Tous les mardis matin : réunion de direction.
- ▶ Un jeudi par mois, de 13h à 14h : réunion avec le pôle santé.
- ▶ Tous les vendredi matin : réunions en équipe pluridisciplinaire, pour préparer les bilans individuels : y sont présents la chef de service concernée par l'usager, la psychologue, un membre du personnel éducatif de la résidence, l'éducateur référent de l'usager de préférence, l'éducateur coordonnateur, l'infirmier, parfois un moniteur d'ESAT. Le but de cette réunion est de réfléchir collectivement au projet individualisé de chacun des usagers, après qu'il a émis ses choix et ses attendus.
Des pistes de réponses possibles sont donc évoquées, le but étant que la concertation aboutisse à un projet partagé par tous et auquel chacun va contribuer à la réalisation.

- **Projets personnalisés** :

Afin d'être toujours au plus près des demandes et besoins de chacune des personnes accompagnées, l'équipe continue le suivi des projets personnalisés, les bilans et synthèses

Y sont présents : la personne accueillie, son représentant légal, parfois un membre de sa famille son tuteur ou curateur, un éducateur, la chef de service concernée et la directrice.

Lors de cette réunion, la personne accueillie est une fois de plus invitée à exprimer ses souhaits, précédemment recueillis par l'équipe éducative, puis la chef de service expose le projet individuel élaboré en équipe pluridisciplinaire puis avec la personne, quelques temps avant la réunion de bilan.

- **Formation** :

- ▶ En 2022, les professionnels du Foyer ont pu participer aux formations intra-HEVEA :
 - RAPT (Réponse Adaptée Pour Tous)

- Communication non-violente et Ecoute active
- Parentalité et troubles psychiques : l'impact sur les enfants
- Approche systémique
- Interculturalité

► Une salariée a entamé une VAE d'éducatrice spécialisée.

► Enfin, en 2022 les séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service ont été maintenues et développées, au regard des perspectives de transformation de l'offre à venir, mais également des appréhensions liées aux mouvements et à la nouvelle composition de l'équipe, suite aux nombreux départs et arrivées de professionnels.

- **Etude et réflexions sur la pérennité de la qualité du suivi médical de l'utilisateur :**

Le suivi médical de des personnes accueillies fait partie du projet d'établissement, bien que la structure ne soit pas médicalisée.

Le suivi de la santé de chacun et les très nombreux rendez-vous médicaux ont pu complètement reprendre en 2022, après deux années lourdement impactées par les restrictions liées au COVID. Il a donc fallu essayer de compenser tout ce qui avait été annulé pendant cette pandémie, ce qui a occasionné encore plus de rendez-vous médicaux.

De façon générale, l'accompagnement médical dans un Foyer d'Hébergement et dans un Foyer de vie de type MAPHA, tous deux non – médicalisés, est extrêmement lourd car au-delà de la déficience et des troubles psychiques, s'ajoutent pour bon nombre de jeunes et des moins jeunes des soucis cardiaques, neurologiques sévères, de l'épilepsie, du diabète, des soucis oculaires, auditifs, digestifs ainsi que de nombreuses maladies rares et dégénératives. Au suivi de ces problèmes de fond s'associent bien évidemment les suivis préventifs (dentaires, gynécologiques...) ainsi que tous les accompagnements pour les états fébriles classiques (grippe, angine, gastro...). Tout cela entraîne un suivi indispensable et très lourd, qui est essentiellement assuré par les équipes éducatives, supervisées sur ce sujet par l'infirmier à mi-temps.

En 2022, notre infirmier a une nouvelle fois accepté de travailler plus qu'à mi-temps, car le sanitaire prend de plus en plus de place. Ce point a été travaillé dans le cadre d'une nouvelle organisation liée à la transformation de l'offre, qui sera exposée ci-après.

- **Point sur cette année 2022**

- Reprise des transferts par les équipes éducatives :

- Transfert en Normandie et dans le Nord par l'équipe de la MAPHA
- Transfert en Nord – Pas de Calais, à Berck sur Mer et vers Giverny
- Transferts en fin d'année 2022, lors des marchés de Noël

- Entrées / Sorties du personnel :

Quelques mouvements du personnel ont modifié l'équipe éducative :

- Départ à la retraite en janvier 2022 d'un chef de service éducatif arrivé en mai 2021.
- Départ du SAVS vers l'inclusif de Z. E. B., moniteur éducateur. Il a été remplacé au SAVS par P. F, AMP de la Charmille
- Départ du SAVS de N.O, pour des raisons de santé. Elle a été remplacée au SAVS par N. B., AMP de la Charmille
- Arrivée de M. G. et de E. D. B. A. toutes deux AMP, au Foyer la Charmille, pour remplacer N.B. et P. F. partis au SAVS
- Poursuite en 2022 de la formation de Z.V., en master 1 de gestion des établissements médico-sociaux.
- Poursuite de la formation en contrat d'apprentissage de C.L.G. (formation ES), de K.R. (formation AES) et de M.C. (formation aide à la personne).

Au-delà de la vie du Foyer, des grands chantiers ont été mis en route, au sein d'HEVEA :

- Dossier informatisé de l'utilisateur : depuis des années, il était prévu qu'HEVEA se dote d'un dossier informatisé de l'utilisateur. Après la rédaction d'un cahier des charges quant aux besoins et attendus, un choix de logiciel a été fait au sein de l'Association, et toute une logistique s'est mise en place afin de structurer la formation à cet outil, en impliquant un large panel de professionnels d'HEVEA, inter – métiers et inter – établissements. Tout au long de l'année 2022, tous les professionnels éducatifs ont été formés à l'utilisation du logiciel IMAGO et l'utilisent désormais systématiquement.
- Rappel des perspectives de travail évoquées en 2020, mises entre parenthèses pendant toute la période de pandémie et reprises en 2021 - 2022

En 2020, de nouvelles perspectives de travail s'étaient précisées et étaient à creuser :

- **Nécessité d'envisager des projets inclusifs / Question de l'autodétermination**
- **Quelles perspectives pour nos adultes vieillissants, pour lesquels nous n'avons aucune perspective réelle d'accompagnement dès qu'il y aura un début de perte d'autonomie.**

Tous ces projets ont été travaillés en 2021 et se sont poursuivis en 2022:

→ **Dispositif d'habitat inclusif :**

En mai 2021, l'ARS a validé le premier dispositif d'habitat inclusif pour HEVEA. Il s'agit d'un dispositif permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à une vie plus autonome, à un lieu de vie ordinaire, s'inscrivant dans la vie de la cité, avec en toile de fond un projet de vie sociale et partagée, permettant d'éviter l'isolement et la désocialisation.

Ce dispositif correspondant aux aspirations d'un certain nombre de personnes accompagnées au Foyer d'hébergement, nous nous sommes engagés immédiatement dans la recherche de logements et nous nous sommes rapprochés des tuteurs et curateurs afin de leur exposer le projet ainsi que les souhaits de changement de vie de certaines des personnes accompagnées.

Nous nous sommes heurtés d'une part à la difficulté de trouver des studios de qualité et de dimension correctes, dans une zone géographique restreinte et à un coût acceptable au regard des ressources des personnes intéressées ; d'autre part, nous avons rencontré des réticences marquées, notamment par certains curateurs associatifs, frileux devant le projet et les coûts des loyers.

C'est pourquoi il a fallu faire preuve de beaucoup de diplomatie, afin de faire accepter à tous la notion d'autodétermination, c'est-à-dire intégrer que les personnes qu'on accompagne ont le droit de faire leurs propres choix de vie, même si cela comporte des zones d'incertitude ; bien entendu, le principe de ce dispositif est d'apporter un étayage suffisant.

Décembre 2021, 7 des 8 places de ce dispositif étaient occupées par des personnes résidant désormais sur le secteur de Pontoise/Saint Ouen l'Aumône. Leur bonheur d'accéder enfin au projet de vie qu'elles espéraient depuis longtemps a très largement compensé les difficultés rencontrées pour le mettre en place.

Courant 2022, les 8 places du premier dispositif d'habitat inclusif ont été occupées. Au regard des très grandes difficultés pour trouver des logements individuels, l'Association s'est dotée d'une professionnelle en charge de l'immobilier (lien avec les bailleurs sociaux, des propriétaires, recherche active de logement, gestion des locations...). Cette professionnelle apporte une aide très précieuse sur le versant immobilier, indispensable dans le cadre de services d'habitats en milieu diffus.

L'Association a répondu avec succès en 2022 à un second appel à manifestation d'intérêt pour un second dispositif d'habitat inclusif qui se mettra en place en 2023. Nous sommes très sollicités par des demandes de personnes en attente de ce type d'accompagnement. Le seul frein pour le moment reste celui lié à l'immobilier.

→ **Dispositif pour personnes vieillissantes :**

En 2020, se profilait déjà un questionnement sur le devenir des personnes accompagnées dans nos MAPHA, sachant que ces établissements sont non-médicalisés, et ne le seront pas, ni à court, ni à moyen terme.

C'est pourquoi, au regard de la perte progressive de mobilité de certains, voire d'un vieillissement accentué sur le versant cognitif et neurologique, il est apparu indispensable de trouver des solutions en amont, avant d'être confrontés à des dégradations de situations, nous amenant à ne plus pouvoir garantir la sécurité des personnes que nous accompagnons.

C'est pourquoi nous avons de nouveau tourné le regard vers les EHPAD. Cependant, sachant que des perspectives de départ en EHPAD inquiètent considérablement les familles, les personnes accompagnées et les professionnels, nous avons pensé à un dispositif nouveau : créer un service de suite, permettant de faire du lien avec les EHPAD, avant, pendant et après l'admission des personnes, en proposant des activités et sorties par nos professionnels, même lorsque les intéressés auront intégré un EHPAD. Le but est que les personnes continuent à bénéficier d'une vie sociale aussi riche que lorsqu'elles étaient en foyer, tout en bénéficiant des soins apportés par les EHPAD.

Nous avons donc contacté quelques EHPAD du secteur, qui se sont montrés extrêmement intéressés par le projet ; puis nous avons contacté nos financeurs qui nous ont invités à proposer un projet.

En 2022, l'Association HEVEA a beaucoup travaillé ce projet, en lien avec l'un des EHPAD contacté puis a déposé auprès des financeurs le projet « passerelle ».

Le but de ce service est à la fois d'accompagner en douceur les personnes en perte d'autonomie vers un projet d'entrée en EHPAD et d'assurer un accompagnement éducatif et social pendant la période de découverte, puis de stage, et même après l'installation définitive dans l'EHPAD.

Pour cela, deux professionnels éducatifs d'HEVEA seront entièrement dédiés à ce dispositif, accompagnant de façon très régulière les personnes vieillissantes lors d'activités dans l'EHPAD, hors EHPAD, au Foyer, leur permettant de continuer à faire leurs courses, à aller chez le coiffeur, au cinéma, au restaurant... Le but est que les personnes handicapées vieillissantes, en perte d'autonomie, soient accompagnées en EHPAD par des professionnels du grand âge, mais ne perdent pas la qualité de vie sociale qu'elles avaient auparavant.

Ce projet expérimental a été validé par le Conseil Départemental du Val d'Oise, très en demande de résultats, car la question du vieillissement des personnes handicapées est déjà très prégnante et va s'intensifier au fur et à mesure des années à venir.

Les pouvoirs publics ne souhaitent plus médicaliser les structures non médicalisées, alors que des structures de droit commun de type EHPAD existent ; de plus, maintenir en établissements médico-sociaux des personnes très vieillissantes embolise les places, ce qui empêche les personnes plus jeunes de développer leurs projets de vie de façon satisfaisante. Il est donc logique que les personnes handicapées vieillissantes puissent bénéficier des structures de droit commun. Pour autant, les financeurs ont bien compris que le dispositif que nous proposons va permettre de faciliter le passage du médico-social vers le sanitaire, en garantissant une qualité de vie et d'accompagnement qui devrait rassurer toutes les personnes concernées (personnes accompagnées, proches, professionnels).

A ce jour le projet « passerelle » s'appelle désormais « dispositif EMA-PADH » (Equipe Mobile d'Accompagnement – Personnes Agées Dépendantes Handicapées)

En complément de ces deux grands « chantiers », l'Association HEVEA a engagé en 2022 pour certaines structures une démarche de transformation de l'offre.

Depuis plusieurs années, le constat était fait au Foyer la Charmille que de moins en moins de jeunes étaient en demande de place au Foyer d'Hébergement et qu'un bon nombre des personnes accompagnées au Foyer d'Hébergement étaient maintenant en capacité d'intégrer des structures de type SAVS ou habitat inclusif.

En parallèle, les Associations, via les PCPE, étaient conscientes des énormes besoins de places en établissements pour personnes sans solution, en situation complexe.

C'est pourquoi, dans le but de toujours adapter l'offre aux besoins, il a été pensé au sein de l'Association à transformer une partie de l'offre.

Le projet a donc pris la forme définitive suivante : les personnes accompagnées à la Charmille en demande de projets de vie en milieu diffus seront à partir de 2023, au fur et à mesure de leur départ, remplacées par des personnes actuellement accompagnées à la MAPHA la Saulaie. Les places laissées vacantes à la Saulaie seront ensuite occupées par des personnes du Foyer de Vie l'Olivaie ; enfin, les places de foyer de vie laissées libres à l'Olivaie pourront être transformées en places de FAM et occupées par des personnes actuellement sans solution. Des places de FAM hors les murs seront également créées, afin de répondre à tous type de demande (internat et externat).

Ce projet, proposé à l'ARS et au Conseil Départemental a été accepté, pour une mise en place en 2023.

L'élaboration par l'Association de ce projet, ainsi que sa validation par l'ARS et par le Conseil Départemental n'étaient que le commencement de cette nouvelle aventure.

En effet, il allait ensuite falloir envisager avec les personnes accompagnées, leurs proches et les professionnels toute cette opération – tiroir : départ de la Charmille pour un certain nombre de personnes qui allaient devoir intégrer d'autres dispositifs et donc trouver des logements ; passage de personnes accompagnées de la Saulaie vers la Charmille, au fur et à mesure des départs des précédents ; passage d'autres personnes du Foyer de vie l'Olivaie vers la Saulaie ; puis intégration de nouvelles personnes à l'Olivaie, présentant parfois des accompagnements plus complexes.

Ce travail d'accompagnement au changement a pris deux formes à la Charmille :

- Trois grandes réunions d'expression ont été organisées, entre septembre et novembre 2023, avec l'ensemble des 60 habitants de la Charmille, afin de leur demander leur avis quant à ces perspectives : de façon très nette, la grande majorité des personnes accompagnées a adhéré à ce projet ; certains voyaient enfin des perspectives de départ vers d'autres structures ; d'autres étaient ravis de voir revenir à la Charmille des retraités partis il y a quelques années à la Saulaie. Bien-entendu, l'arrivée de personne plus vieillissante a inquiété certains résidents du Foyer, plus jeunes.
L'important était que tous puissent s'exprimer, comprendre, faire des propositions d'organisation et être rassurés quant à la poursuite de leurs propres projets.
- Et sur le versant des ressources humaines, nous avons recherché l'adhésion des équipes dans toutes ces perspectives de changements.

C'est pourquoi, nous avons décidé à la Charmille d'associer les équipes éducatives à la réflexion. Lors de nombreuses réunions le jeudi, nous avons échangé sur la façon de réorganiser la Charmille, nous avons entendu toutes les propositions des équipes, avons ensemble pesé le pour et le contre de chaque proposition : par exemple, certains proposaient des unités de vie mixtes (FH/FV-MAPHA), ce qui allait éviter trop de déménagements de studios ; d'autres préféraient l'option d'unités de vie bien différenciées, ce qui allait nécessiter des switches de studios entre différentes personnes ; certains pensaient qu'il était préférable que le Foyer de vie soit au rez de chaussée de la Charmille ; d'autres estimaient qu'il était plus cohérent qu'il soit à l'étage car la luminosité en journée est bien meilleure...

Les équipes se sont énormément investies dans la réflexion, nous apportant énormément d'arguments très intéressants. Bien – entendu, il était clair pour tout le monde que toutes les options n'allaient pas pouvoir être choisies puisque différentes. Mais le but du jeu était que chacun, tout au long de ces séances de travail, s'approprie cette idée de changement et en soit acteur.

Il a également été proposé à tous d'évoquer individuellement dans quel type de structure ils souhaitaient désormais s'investir : foyer d'hébergement, foyer de vie-MAPHA, habitat inclusif, SAVS, EMA-PADH.

Chaque professionnel a posé des souhaits, qui ont tous été acceptés car cohérents. Cela a grandement facilité l'adhésion au projet de changement, finalement presque attendu avec impatience car remotivant bon nombre de personnes.

En fin d'année, un nouveau paramètre s'est inséré dans ce projet.

Fin 2022, dans la perspective du départ en retraite de Patrick ALBIN, Directeur à la fois de l'ESAT la Hêtraie et du PCPE, deux entités n'ayant entre elles aucun lien, en équipe de direction, nous avons collégialement réfléchi à une nouvelle définition des périmètres de chacun des directeurs, afin qu'ils deviennent plus homogènes et de fait plus pertinents.

Etant déjà Directrice du Foyer la Charmille qui se décline en un Foyer d'hébergement pour travailleurs ESAT et un Foyer de Vie de type MAPHA pour personnes retraitées valides, d'un SAVS et d'un dispositif d'habitat inclusif, j'étais très intéressée pour assurer en plus la Direction du Foyer d'Hébergement « éclaté » ETAP APPART.

Mon intérêt pour ce service était triple :

- Le Foyer d'hébergement éclaté ETAP APPART se situe à l'intersection entre un accompagnement en foyer et un accompagnement en SAVS. Gérer cette structure me permettait de compléter l'offre de service grâce à ce chaînon manquant. En effet, de nombreux résidents du Foyer la Charmille étaient désormais prêts à vivre de façon plus autonome, en milieu diffus, mais avec un accompagnement plus important que celui offert par le SAVS. Gérer ETAP APPART allait permettre de faciliter la fluidité des parcours en permettant à ces personnes d'accéder à leur projet de vie, sans rupture quant à l'esprit de l'accompagnement.
- La gestion de ce panel d'offres d'accompagnement crée des passerelles, des synergies, permettant facilement aux personnes accompagnées de se projeter et de se préparer à la vie en milieu diffus, ou de se maintenir dans des appartements extérieurs avec des aménagements, ou même de revenir vers les Foyers lors de périodes de mal-être, de fragilisation ou de perte d'autonomie. Bref, la gestion par une même direction de ce périmètre permet facilement à tous, personnes accompagnées, professionnels, proches, d'envisager des passages d'un projet à un autre, sans trop d'obstacle.
- Enfin, la dissociation entre ETAP APPART et le CAVT, devenait aujourd'hui nécessaire, afin de bien dissocier vie personnelle/sociale et vie au travail. Même s'il existe un travail de partenariat entre tous les services, cette distinction est aujourd'hui très fortement souhaitée par les personnes accompagnées, afin que des regards bien différenciés soient portés sur leurs projets.

Fin 2022, les nouveaux périmètres des directeurs ont été définis et il a été décidé que je prenne la direction en janvier 2023 d'ETAP APPART ;

Cette nouvelle donne a donc permis l'élargissement des choix de structures pour les salariés et trois d'entre eux ont saisi cette opportunité pour découvrir début 2023 une nouvelle forme d'accompagnement.

L'année 2023 promet donc d'être riche de changements pour bon nombre d'établissements et services, toujours dans le but de rechercher des solutions modulables et adaptées aux nouveaux besoins ainsi qu'aux enjeux sociétaux.

Emmanuelle VASCONI
Directrice des FH et MAPHA La Charmille
du SAVS la Hêtraie
Et du Dispositif d'Habitat Inclusif